

ARRETE DE POLICE N°331

OBJET : Travaux de raccordement électrique à Lesve, rue de la Bouverie, au niveau du numéro 29.

Le Bourgmestre,

Considérant le courrier de l'Entreprise FJC Metubel S.A. (route du Grand Peuplier, 10, 7110 Stépy-Bracquegnies tél : 064.23.74.74) nous informant de travaux et sollicitant à cette occasion l'autorisation d'effectuer des travaux sur la voie publique et de réglementer la circulation, à Lesve, rue de la Bouverie au niveau du numéro 29 ;

Attendu qu'il convient de prendre des mesures en vue d'éviter tout risque d'accident ;

Vu l'urgence ;

Vu les articles L1123-29 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et 135 § 2 de la Nouvelle Loi Communale ;

ARRETE :

Art.1 Du 3 au 19 mai 2017, la société susmentionnée est autorisée à effectuer les travaux susnommés, à travailler par demi-voirie et à réglementer la circulation au niveau du chantier.

Art.2 La signalisation conforme aux prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 7 mai 1999 sera placée et enlevée par les soins du demandeur, sous son entière responsabilité. Le demandeur veillera à indiquer au niveau du chantier, de manière claire et lisible, les noms et coordonnées du responsable de la signalisation. Copie du présent arrêté sera affiché par ses soins.

Art.3 L'entreprise qui effectue les travaux est priée d'informer les habitants de la voirie concernée via une copie du présent document dans leurs boîtes aux lettres.

Art.4 Les infractions à la présente seront punies des peines de simple police. La zone de police "Entre Sambre & Meuse" sera chargée de l'exécution de la présente.

Art.5 Expédition de la présente sera transmise aux Greffes des Tribunaux de 1^{ère} Instance et de Police, à Monsieur le Directeur des Opérations de la zone de police "Entre Sambre & Meuse" et aux services du TEC.

Fait à Profondeville, le 27 avril 2017

Le Bourgmestre ;



L. Delire
L. DELIRE